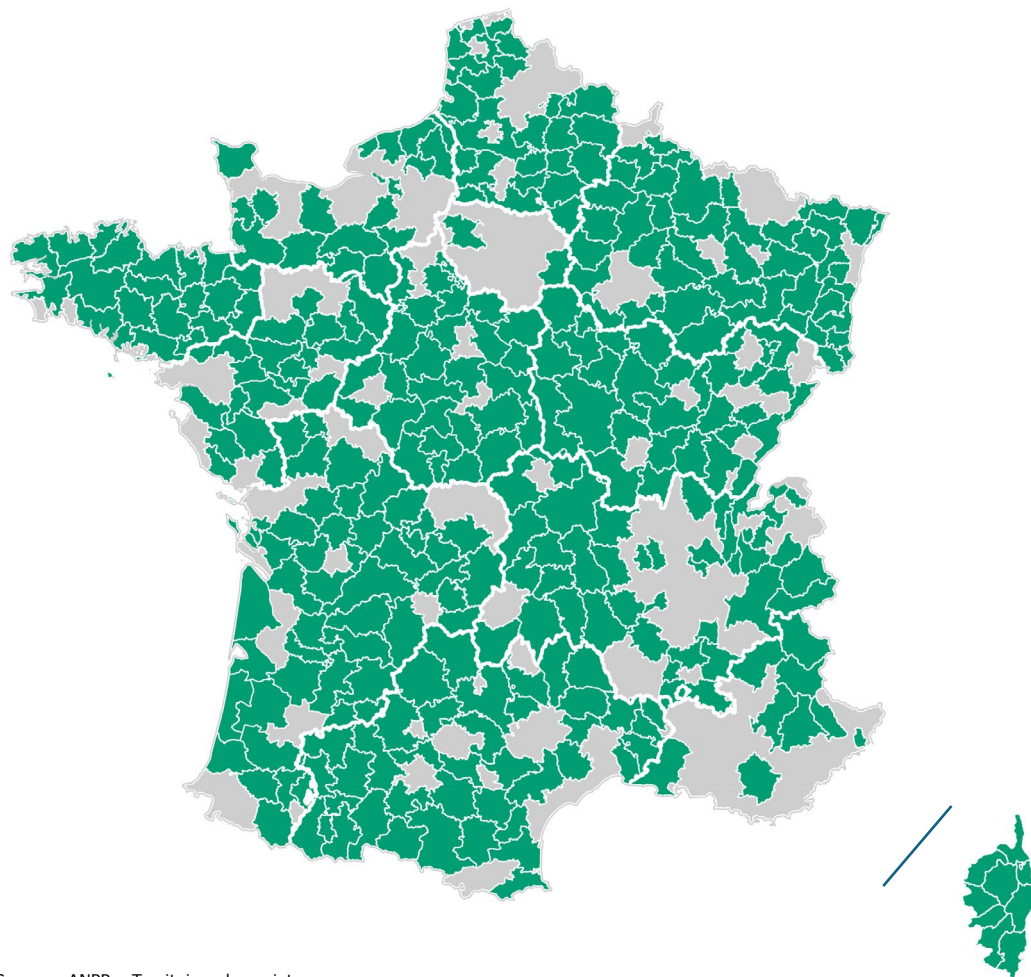


À la date du 1^{er} janvier 2024, le territoire national est structuré par **268 Territoires de projet**¹ (Pays, Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux - PETR). Ils couvrent **62% du territoire métropolitain et concernent 47% de la population française.**



Source : ANPP – Territoires de projet

¹ Est dénommé "Territoire de projet", un territoire qui regroupe plusieurs communautés autour d'un [projet de territoire >>>](#).

Des Territoires vécus |

Caractéristiques physiques

Avec une **population moyenne de 91.199 habitants** et une **médiane à 78.529 habitants** en 2024, le nombre d'habitants d'un Territoire de projet reste stable. Toutefois, en fonction de la typologie des territoires, des situations très diverses coexistent selon le "degré de ruralité", la proximité d'une métropole régionale, l'enclavement... Par exemple, le PETR Sud Lozère, le moins peuplé avec 12.016 habitants, contraste fortement avec le Pays de Rennes, le plus peuplé qui accueille 557.760 habitants, soit 50% de l'Ille-et-Vilaine.

La **superficie moyenne du Territoire de projet s'établit à 1.433 km²**, bien que, là aussi, les situations soient très diverses. Le Pays Nivernais Morvan, avec un vaste territoire de 4.031 km², représente ainsi plus de dix fois la superficie du PETR Marennes d'Oléron et ses 358 km². Ils réunissent **entre 2 et 9 EPCI, la médiane s'établissant à 3**, et de **14 à 235 communes**.

Caractéristiques juridiques

Introduits dans la législation par la LOADT de 1995, dite "loi Pasqua", puis généralisés avec la LOADDT, dite "Loi Voynet" en 1999, les Pays incarnent une organisation territoriale ambitieuse du développement local, qui fédère et coordonne les actions publiques en cohérence avec les enjeux identifiés dans le projet de territoire. **Ce [projet de territoire >>>](#) est stratégique, intégré et partagé.** Son animation repose sur une équipe de développeurs territoriaux, issue de l'[ingénierie publique territoriale de projet >>>](#).

Chaque Territoire de projet peut librement se constituer dans la forme juridique la plus pertinente identifiée par les élus. Ainsi, pour porter ses missions, le Territoire peut opter entre différents statuts :

- Syndicat mixte fermé (articles L. 5711-1 et suivants CGCT)
- Syndicat mixte ouvert (articles L. 5721-1 et suivants CGCT)
- Pôle territorial – PETR (articles L. 5741-1 et suivants CGCT)
- Association (régie par la législation du 1er juillet 1901, modifié en 2015)
- Groupement d'intérêt public (loi du 15 juillet 1982, article 21, modifié en 2011)
- Autres, dont par conventionnement

Depuis la loi MAPTAM de 2014, le statut de PETR, forme syndicale spécifique, est retenu par une majorité de Territoires de projet, complété pour près d'un tiers d'entre eux, par les autres formes syndicales (ouverte principalement). La forme associative est quant à elle de moins en moins plébiscitée.

Forme juridique	2019	2020	2021	2022	2023	2024
PETR	48%	50%	51%	53%	54%	55%
Syndicat mixte	31%	31%	31%	32%	31	30%
Association	16%	10%	10%	9%	9%	8%
GIP	2%	2%	1%	1%	1%	1%
Autre/informel	8%	9%	8%	7%	6%	6%

Des Territoires autour d'un projet

Le projet de territoire

Le [projet de territoire >>](#) est le socle sur lequel est adossée la stratégie territoriale. Il **traduit la volonté politique** de travailler de concert, d'intégrer et porter un destin en commun, de coordonner les politiques publiques pour tendre collectivement vers des objectifs définis. Il **se décline ensuite en actions**.

Ce projet est **stratégique**, dans la mesure où il projette à un horizon de 20/30 ans, sur la base d'un diagnostic partagé, les ambitions du Territoire. Il n'est ni la feuille de route d'un mandat, ni un programme d'actions, mais un projet du territoire pour le territoire et en premier lieu des habitants et acteurs locaux (et non d'une structure ou d'un élu). Il est naturellement évolutif.

Ce projet est **intégré**. En effet, il a pour objet de rendre cohérent et d'articuler des outils contractuels et des dispositifs réglementaires, lorsqu'ils sont en accord avec le projet. Il est là pour donner du sens et narrer un récit territorial. Il renforce la cohésion entre les acteurs locaux et permet ensuite d'engager les interactions avec d'autres Territoires de projet (cf. page 6).

Ce projet est **partagé**, car il est approprié par l'ensemble des acteurs locaux, habitants inclus, après une large mobilisation des acteurs socioprofessionnels, associatifs, élus, entrepreneuriaux et consulaires.

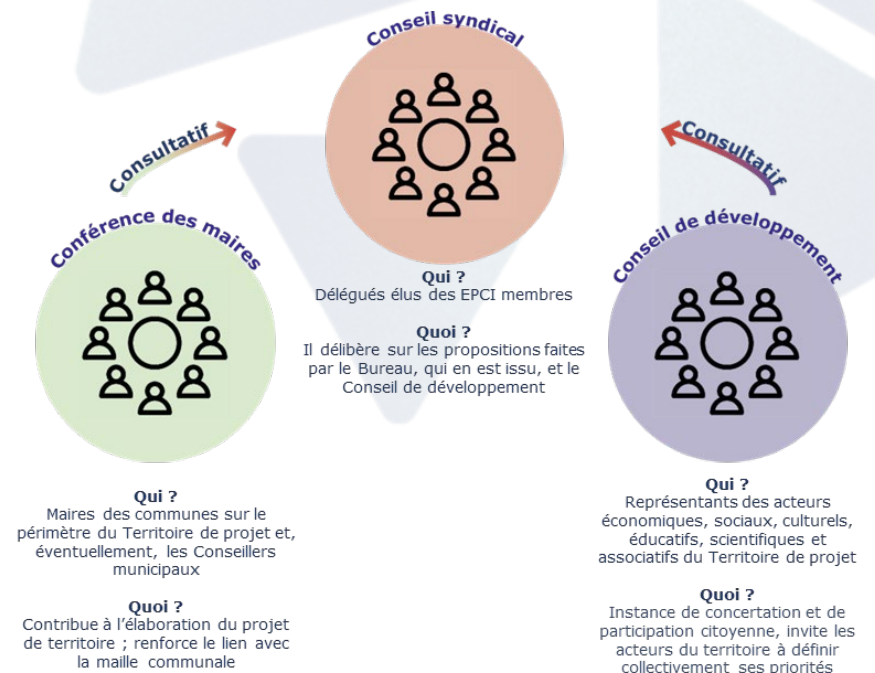
L'ingénierie du développement local et des transitions

Apport caractéristique des Territoires de projet, [l'ingénierie du développement local et des transitions >>](#) donne à ceux-ci les moyens de répondre aux défis et enjeux que rencontrent les territoires.

Elle se caractérise par sa **visée stratégique**, reposant sur la réflexion prospective, et sur une mise en œuvre opérationnelle à travers la mutualisation, la mobilisation de financements partenariaux ou encore à l'accompagnement des communes. C'est une **ingénierie d'animation et de coordination** entre les intercommunalités, avec les communes, et d'articulation avec les différentes échelles territoriales. Elle est mobilisée pour répondre aux programmes européens aussi bien qu'aux besoins des élus locaux, en cultivant **expertise et maîtrise technique**, ainsi que proximité et relation de confiance.

Transversalité, polyvalence, expertise du contexte institutionnel et connaisseur des réseaux d'acteurs locaux en constituent les compétences cardinales. Elles se conjuguent à une **capacité d'animation du territoire**, à même d'**associer tous les acteurs** à la mise en œuvre du projet de territoire.

Instances des Territoires de projet



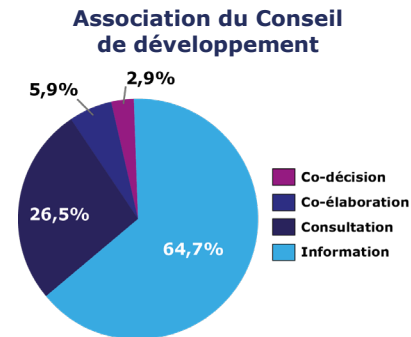
Conseil de développement

Instance de la participation locale, le Conseil de développement est un espace souvent informel (environ 15% sont structurés en association) de rencontre et de coopération entre acteurs locaux, aussi appelés forces vives du territoire (acteurs socio-économiques, consulaires, associatifs, habitants...).

Ses principales missions articulent :

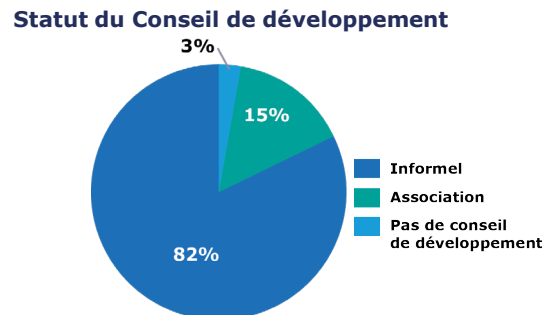
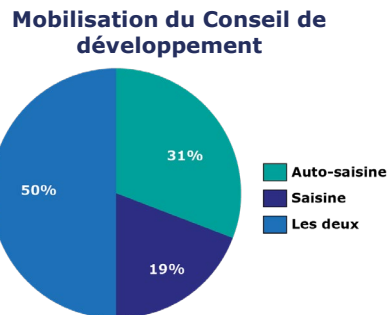
- Contribution à l'élaboration, au suivi, à l'évaluation et à la révision du projet de territoire
- Formulation d'avis sur divers sujets (en autosaisine ou non)
- Évaluation et suivi des politiques locales

Le Conseil de développement se compose de **72 membres en moyenne**. La présence des femmes y est en progression (d'une médiane de 26% en 2012 à 39% en 2023). Les 30-59 et les plus de 60 ans sont majoritairement représentés, les jeunes adultes étant peu nombreux et les mineurs absents.



Le Conseil de développement est donc un espace de concertation répondant au besoin direct d'une gouvernance territoriale renouvelée et partagée. Il gagne ainsi à **être mobilisé comme outil de connaissance, d'information, mais aussi de co-construction** du projet de territoire.

Sa contribution à l'identification des besoins et à l'élaboration de solutions est au cœur de la réponse aux enjeux du territoire, notamment en matière de climat-environnement, de mobilité ou d'alimentation.



Finances des Territoires

Budget général des Territoires de projet



Max 5.291.221 €

Q3 1.299.467 €

Médiane 876.005 €

Q1 464.079€

Min 212.708€

Le budget d'un territoire ou d'une collectivité est éminemment politique, dans la mesure où **il traduit l'ambition des élus du territoire et des moyens humains et techniques mobilisés** l'atteindre.

Ce budget varie donc naturellement très fortement d'un Territoire de projet à l'autre en fonction des missions confiées au territoire.

Budget de fonctionnement²



Max 3.937.596 €

Q3 1.020.420 €

Médiane 639.191 €

Q1 442.685 €

Min 161.840 €

Il apparaît que ni le nombre de communes, d'habitants ou la superficie ne jouent un rôle significatif direct sur le budget, mais davantage sur le montant de la cotisation par habitant.

Le budget reflète avant tout les missions portées, les dispositifs pilotés et le nombre d'agents mobilisés pour la mise en œuvre de ces actions. Ceci est d'autant plus flagrant pour les Territoires AOM, ceux mutualisant la mission ADS, gérant des équipements ou impliquant des investissements importants. Dès lors, leur budget est mécaniquement et nettement plus élevé.

Budget d'investissement



Max 4.004.944 €

Q3 221.202 €

Médiane 64.000 €

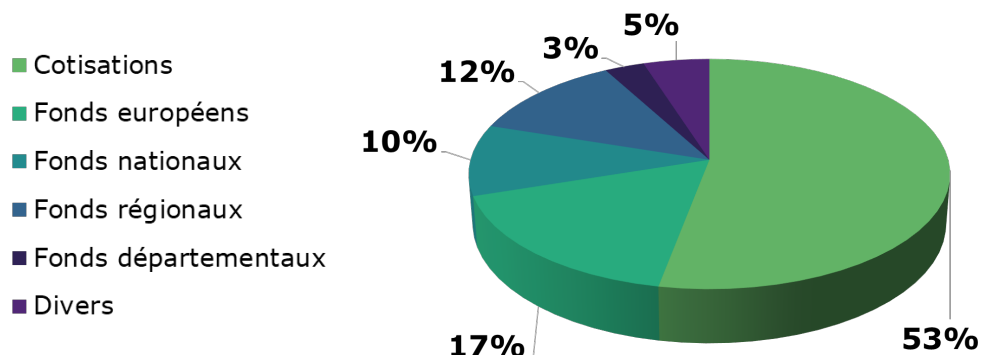
Q1 14.614 €

Min 0 €

Pour autant, il est rappelé par les Territoires que le budget, notamment de fonctionnement, est chaque année de plus complexe à dresser en raison d'un **contexte financier de plus en plus contraint** et de la diversification voulue par les élus des champs d'intervention, sans financement adéquat.

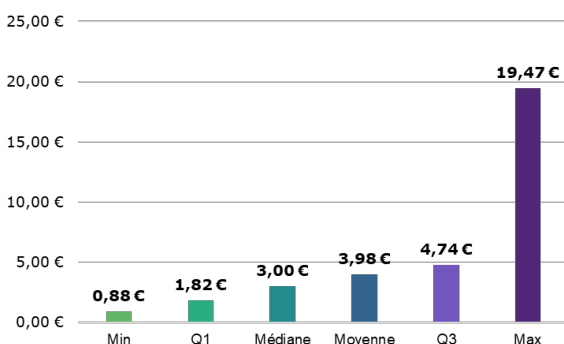
Ressources

La **principale ressource des Territoires de projet reste les cotisations** de ses membres à plus de 50%, illustration de la démarche volontariste locale, suivie par les financements issus des fonds européens, singulièrement avec le programme LEADER.



Les **fonds nationaux** eux rassemblent des financements au titre du Fonds vert ou de la DRAC par exemple, et de multiples contractualisations, dont les contrats massifs. De la même manière, l'on retrouve dans la **catégorie "Divers"** les financements de l'ARS, de l'Assurance maladie et de la CAF, des Agences de l'eau et de l'ADEME, de la MSA ou de différents appels à projets. L'hétérogénéité de ces sources de financements **souligne la souplesse des Territoires de projet** et leur adaptation aux besoins et politiques locales.

ZOOM - Cotisation des membres



Concernant le montant de la cotisation, il est **inversement proportionnel au nombre d'habitants** du territoire.

Située en dessous de 5 € dans 75% des cas (médiane à 3 €), elle est supérieure à 10 € pour 5% des Territoires.

Pour 47% des Territoires, le montant reste identique à 2023, tandis qu'il **augmente pour 36% d'entre eux.**

Dépenses

La **rémunération des agents constitue le premier poste de dépense (environ 53%)** pour une majorité de territoires, suivis par les frais généraux, qui représentent en moyenne 17% du budget de fonctionnement.

Le loyer, lui, ne pèse généralement que très peu dans le **budget de fonctionnement**, se situant en dessous des 2%. Les besoins opérationnels pour la mise en œuvre des missions et programmes s'élevaient eux à près de 20% en moyenne, se caractérisant par des dépenses de nature très diverse et permettant d'assurer la bonne marche des activités du Territoire de projet.

Parmi les **dépenses diverses** restantes, l'on trouve les indemnités des élus (lorsqu'elles existent, dans 42% des territoires), les provisions, les amortissements...

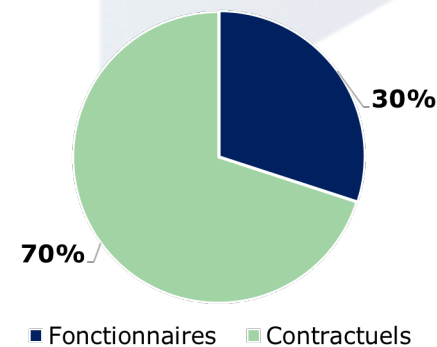
Les **dépenses d'investissement** se trouvent, elles, engagées pour partie dans les prestations intellectuelles. Les études, et dans une moindre mesure l'accompagnement par un cabinet conseil, coïncident ainsi avec les missions stratégiques des Territoires de projet, comme le portage du SCoT, du PCAET, l'AOM pour certains, d'un PAT, etc., toutes missions qui appellent à une analyse technique du territoire. L'on retrouve également des travaux d'infrastructure, bien que dans une moindre mesure, ainsi que le versement de diverses subventions. Des Territoires portant des missions relatives à la mobilité, au tourisme ou encore à l'habitat présentent des budgets d'investissement bien supérieurs à la moyenne.

Profil de l'emploi dans les Territoires de projet

Les **équipes des Territoires de projet comptent en moyenne 9 ETP** (médiane à 7,7).

Les contractuels en composent la plus grande part. Ils représentent en moyenne 70% des agents (médiane à 75%) pour 30% de fonctionnaires. Les CDD constituent 42% des effectifs totaux, pour 28% de CDI³.

À l'instar de la fonction publique territoriale, l'emploi dans les Territoires de projet est fortement féminisé, avec **70% de femmes composant les équipes (55% des postes de direction)**. La tranche d'âge 30-49 ans représente 63% des agents⁴.



Des Territoires de missions

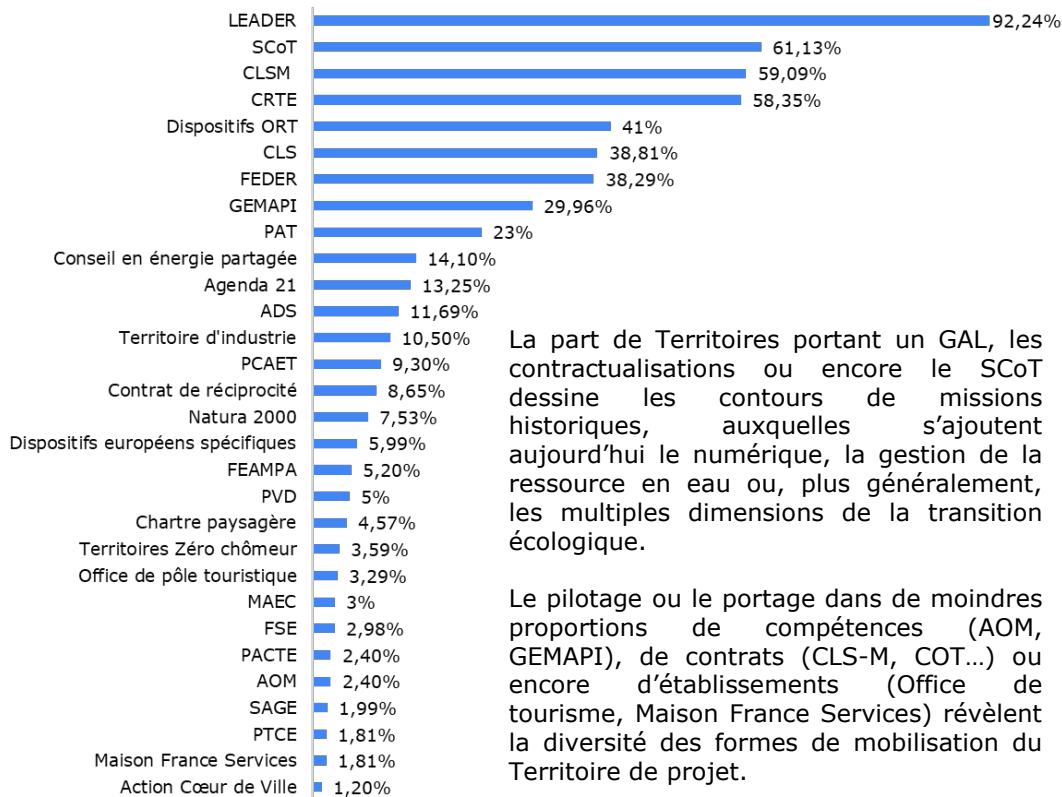
Expertise, polyvalence et mutualisation

Investis de nombreuses missions par leurs EPCI, les Territoires de projet interviennent comme porteurs, animateurs et partie prenante sur une large gamme thématique et d'outils. Les dynamiques et volontés locales président au choix de porter l'une d'elles à l'échelle du Territoire de projet.

Ces missions s'inscrivent dans cinq catégories principales : **l'animation et l'attractivité économique, la transition écologique, les services à la population, le cadre de vie et le pilotage des contractualisations.**

Dispositifs portés et pilotés par les Territoires de projet

Chiffres issus de diverses enquêtes menées entre 2022 et 2024



La part de Territoires portant un GAL, les contractualisations ou encore le SCoT dessine les contours de missions historiques, auxquelles s'ajoutent aujourd'hui le numérique, la gestion de la ressource en eau ou, plus généralement, les multiples dimensions de la transition écologique.

Le pilotage ou le portage dans de moindres proportions de compétences (AOM, GEMAPI), de contrats (CLS-M, COT...) ou encore d'établissements (Office de tourisme, Maison France Services) révèle la diversité des formes de mobilisation du Territoire de projet.

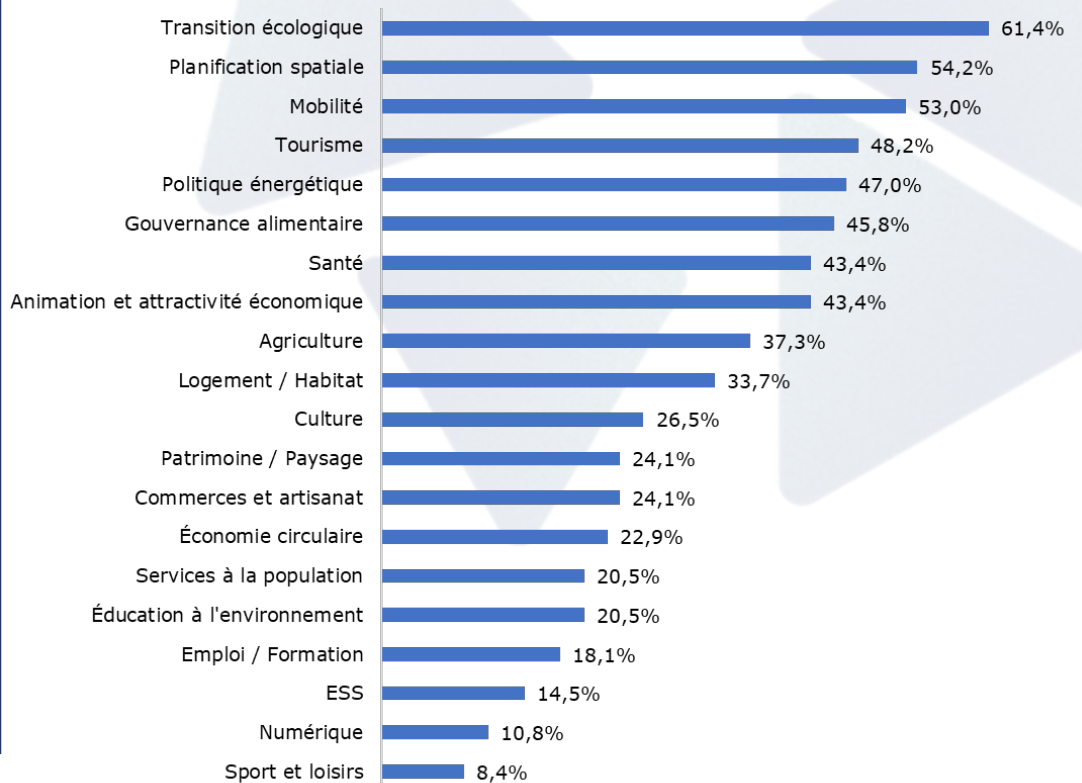
Thématiques investies par les Territoires

Les Territoires de projet sont fortement engagés dans les transitions écologique, économique, agricole, numérique et sociale. Ils témoignent d'une volonté de mettre ces préoccupations au cœur du projet de territoire, de manière transversale et concertée.

Les actions qu'ils mènent se partagent entre **dispositifs techniques**, comme la rénovation de l'habitat ou l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques, **actions de sensibilisation** des acteurs du territoire, **élaboration, animation et mise en œuvre de programmes** à l'échelle du bassin de vie. Les Territoires de projet agissent ainsi à toutes les échelles pour mener à bien les transitions de façon adaptée aux spécificités de leur territoire, en lien étroit avec leurs EPCI.

Thématiques des actions portées

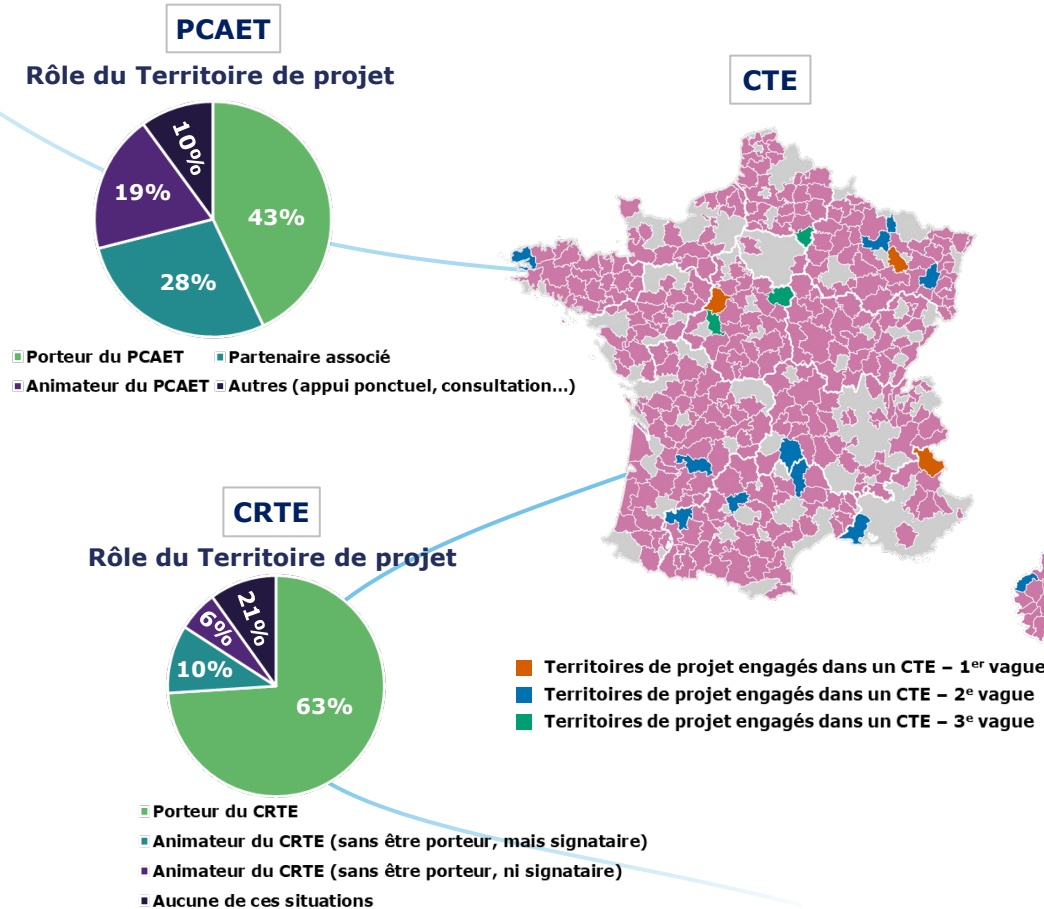
Chiffres issus de diverses enquêtes menées entre 2022 et 2024



Des Territoires porteurs de transitions

Animant et portant de nombreux dispositifs, proposés par les ministères ou développés localement, les Territoires de projet ont donné la preuve de leur engagement dans les **dynamiques sectorielles et territoriales des transitions**. Alimentation, biodiversité, énergie, industrie, mobilités, etc., les Pays et PETR embrassent la diversité des enjeux contemporains de l'environnement, de la biodiversité et du climat.

Les Territoires de projet sont ainsi largement représentés dans les périmètres des **outils de planification et de programmation écologiques**, comme les PCAET et les CRTE. Si leur statut dans le dispositif de pilotages diffère en fonction des situations, ils y sont étroitement associés.



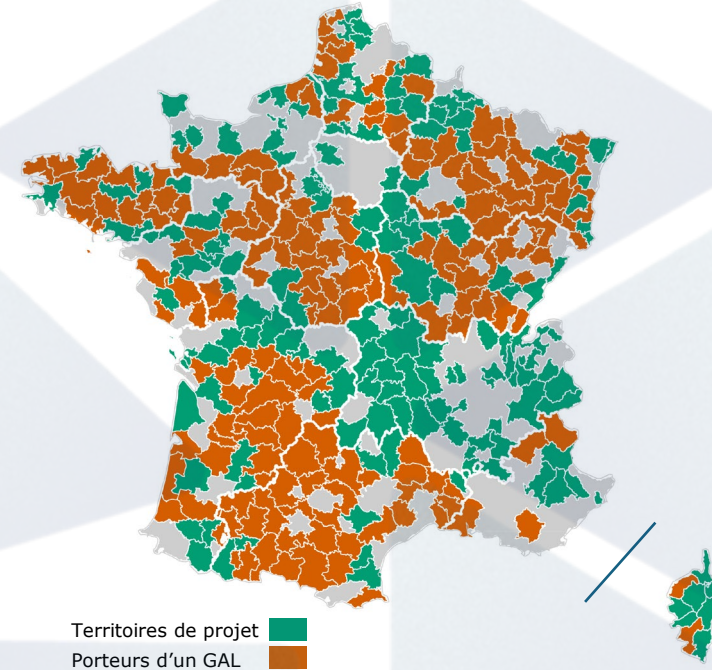
Des Territoires ouverts sur l'Europe

Un positionnement solide sur les Fonds européens

Les chiffres disponibles (août 2024) indiquent que **177 Territoires de projet sont porteurs d'un Groupe d'action local (GAL)** dans le cadre du programme LEADER 2021-2027 (**sur les 339, soit 52%**).

À ce chiffre **s'ajoute la centaine de porteurs de GAL (29%)** dans une **configuration spécifique** :

- co-portage avec une autre structure (PNR ou EPCI)
- co-portage avec un autre territoire de projet
- organisation propre à la région AURA



Des coopérations multiples

Les Territoires de projet sont **par nature des espaces de coopérations >>>**, menées à différentes échelles.

La **coopération interterritoriale** en représente l'une des principales modalités. Face aux défis économiques, environnementaux et sociaux, les **contrats de réciprocité >>>** pour les **coopérations urbain/rural**, les coopérations inter-SCoT ou encore la mutualisation de services ne relèvent plus du choix, mais de la nécessité.

Les **coopérations européennes** nouées dans le cadre du programme LEADER ou **transfrontalières** constituent également un marqueur structurant des Territoires de projet.

Faire face à des problématiques partagées dans une **logique de solidarité et de coopération** résume la démarche et la philosophie Pays.